

Société des Grands Projets

Schéma de Promotion **des Achats Socialement et Écologiquement Responsables 2024-2027**



Sommaire

1. Éthique & Gouvernance **9**

Optimiser nos relations fournisseurs : équilibre, sécurité des procédures et maturité RSE. **10**

Intégrer et moduler la prise en compte des critères RSE dans l'analyse des procédures d'achats. **11**

2. Climat & Environnement **13**

Intégrer l'atténuation du changement climatique et la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les exigences de nos marchés. **14**

Favoriser l'économie circulaire et l'optimisation des ressources. **16**

3. Social & Économie **19**

Garantir l'accès des TPE/PME et entreprises de l'ESS à la commande publique. **20**

Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation par les clauses d'insertion et d'innovation sociale. **21**

Objectifs 2024-2027 **22**

Pour aller plus loin **24**

Introduction

La Société des grands projets prend de nombreux engagements environnementaux, sociaux et économiques pour mener à bien le Grand Paris Express et les Services express régionaux métropolitains (SERM).

Ces projets, leviers essentiels de l'aménagement du territoire s'inscrivent dans une ambition plus large de transformation écologique et sociale des mobilités.

Le Grand Paris Express est un investissement majeur dans la réalisation de la stratégie bas carbone de la France issue de l'Accord de Paris de 2015 en faveur du climat. Le projet permettra d'accélérer la transition écologique en Île-de-France en réduisant la pollution liée aux déplacements, en limitant l'étalement urbain et en créant les conditions de développement d'une ville plus équilibrée, respirable et agréable.

Les SERM doivent répondre aux objectifs qui leur ont été fixés par la loi du 27 décembre 2023 : favoriser les mobilités décarbonées, garantir l'accès de toutes et tous à l'ensemble de l'aire d'influence métropolitaine et du territoire, et renforcer l'attractivité territoriale.

En développant des solutions de mobilité durable, la Société des grands projets sert une planification écologique et énergétique juste, et soutient un développement urbain et social équilibré, au service des territoires et de leurs habitants.

Notre feuille de route RSE traduit ces engagements et s'inscrit dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Celle-ci contribue à 16 des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 à atteindre pour participer à un développement économique soucieux de respecter les populations et la planète.

La feuille de route RSE de la Société des grands projets donne le cap de nos ambitions à travers trois engagements phares :

1.

Piloter le projet dans le dialogue, de manière humaine et éthique.

2.

Construire en préservant l'environnement et contribuer à la résilience de la ville de demain.

3.

Contribuer au développement de villes durables et inclusives.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs associés à des indicateurs de performance et d'impact sont fixés et suivis annuellement avec un audit effectué par un organisme tiers indépendant.

La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) contribue à l'atteinte des objectifs de la feuille de route RSE de la Société des grands projets.

“Créer de la valeur économique, écologique et sociale en s'appuyant sur le projet.”



Contribution de notre stratégie RSE aux Objectifs de Développement Durable

Un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la Société des grands projets

La politique achats de la Société des grands projets se construit sur 3 piliers :

- 1. Respect de la commande publique et mise en œuvre efficiente de la loi MOP** – La Société des grands projets respecte les principes fondamentaux du code de la commande publique : égalité de traitement des candidats, liberté d'accès et transparence des procédures.
- 2. Environnement** – Au-delà de la réglementation, la politique achats s'appuie sur plusieurs leviers pour mettre en œuvre les engagements environnementaux de la Société des grands projets.
- 3. Responsabilité Sociale et Économique** – La Société des grands projets inclut dans ses marchés des clauses en faveur des droits humains et du respect de l'éthique : clauses sociales d'insertion, de sécurité des chantiers, de développement de l'emploi, d'accès des PME et de l'économie sociale et solidaire.

La direction marchés et pilotage contractuel de la Société des grands projets est garante de cette politique achats sur l'ensemble du portefeuille représentant près de **4 milliards d'euros par an**.

Toujours dans une perspective d'amélioration continue et de transparence, la Société des grands projets se dote, pour la période 2024-2027, d'un schéma structurant la mise en œuvre d'une commande publique responsable, et visant l'atteinte des objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD), soit, d'atteindre d'ici 2025 :

- **100 %** de marchés notifiés comprenant une considération environnementale,
- **Au moins 30 %** comprenant une considération sociale.

La politique d'achats responsables de la Société des grands projets est un levier primordial pour atteindre les engagements de sa feuille de route RSE. Le présent document détaille les objectifs et les moyens que la Société des grands projets se fixe en matière de commande publique pour y parvenir à travers les 3 axes suivants :

- 1. Éthique & Gouvernance**
- 2. Climat & Environnement**
- 3. Social & Économie**

Le SPASER de la Société des grands projets se décline en 6 engagements qui seront rapportés chaque année dans un tableau de suivi pour mesurer le chemin parcouru en cohérence avec les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

1

Éthique & Gouvernance

La Société des grands projets réalise des solutions de mobilités structurantes avec les territoires dans le dialogue, de manière humaine et éthique.

Toujours dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, la Société des grands projets inscrit des clauses RSE dans ses marchés et y intègre, entre autres, **une Charte responsabilité sociétale des fournisseurs**. Cette dernière engage ses fournisseurs à respecter les principes et objectifs de la Société des grands projets en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, pour leur propre compte et pour leurs co-contractants.

1.1. Optimiser

nos relations fournisseurs : dialogue, sécurité des procédures et maturité RSE

Nos actions

- Signature de la Charte relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) de la Médiation des entreprises et du Conseil national des achats en janvier 2023, visant à inciter les entreprises et les acteurs publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs.
- Certification ISO 37001 depuis juin 2023, dans une volonté d'élever nos standards en matière de lutte contre les atteintes à la probité. Cet engagement, en dehors de tout cadre normatif contraignant, souligne les valeurs de la Société des grands projets,

qui valorise la transparence et l'intégrité dans ses relations internes et externes.

- Diffusion dès 2024 de notre Charte responsabilité sociétale des fournisseurs à l'ensemble de nos 4 000 fournisseurs.
- Diffusion auprès de nos fournisseurs d'un code de conduite rappelant les principes inhérents de la lutte contre les atteintes à la probité et les comportements à poursuivre dans le cadre d'une conduite éthique des affaires. Adossé au règlement intérieur, toute contravention aux règles édictées en interne est susceptible d'engager des poursuites disciplinaires.
- Mise en place d'un outil informatique permettant d'évaluer nos tiers (fournisseurs et partenaires) sur différents aspects (probité, solvabilité, anti-corruption) afin d'assurer un suivi des fournisseurs identifiés à risque RSE dans le cadre de la loi Sapin II.
- Suivi systématique de la santé financière de nos fournisseurs afin de détecter en amont les risques de défaillance.
- Mise en place d'une commission d'examen des procédures de marchés (CEPM) dès 2012 ayant la charge d'assurer le respect des principes fondamentaux du code de la commande publique.

Nos objectifs

- Ajouter un article engageant le titulaire à respecter la Charte responsabilité sociétale des fournisseurs pour tous les marchés lancés dès la fin de l'année 2024.
- Fluidifier et fiabiliser le suivi des fournisseurs tiers en centralisant l'information via un seul et même outil.
- Évaluer un panel plus large de fournisseurs de la Société des grands projets.
- Améliorer la communication et le relai de l'information sur les actions mises en place par la Société des grands projets sur le volet achats responsables et éthiques.

Nos résultats

100 %

de nos marchés obtiennent un avis favorable lors du passage en CEPM.

3226 tiers évalués et suivis grâce à l'outil d'évaluation des tiers.

499 fournisseurs sur des marchés sensibles identifiés et évalués en conformité.

81 % des fournisseurs évalués en risque faible.

ISO 37001 Réussite de l'audit de surveillance 2024 pour la certification.

22 jours, délai de paiement moyen des factures reçues et payées en 2024.

1.2. Intégrer et moduler

la prise en compte des critères RSE dans l'analyse des procédures d'achats

Nos actions

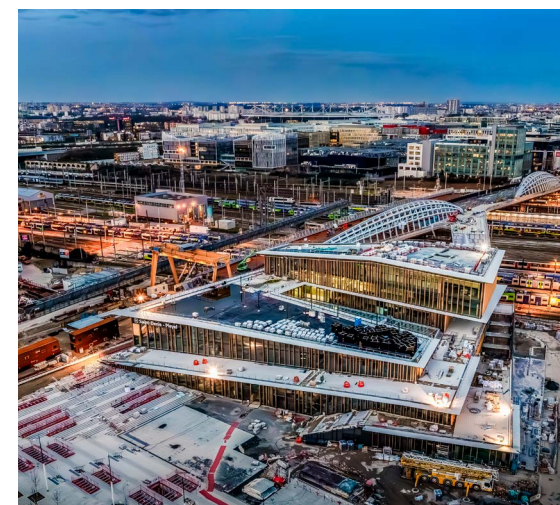
- Intégration dans le règlement de consultation, dès le lancement des premiers marchés de travaux du Grand Paris Express, de critères de notation des offres sur les aspects environnementaux en sous-critère.
- Intégration, dès le lancement des premiers marchés de travaux, d'un critère social regroupant les volets insertion et PME.
- Renforcement ou intégration des critères de notation des offres RSE depuis 2021 :
 - Critère PME introduit en critère d'attribution.
 - Critère environnement renforcé au travers d'une notation sur l'éco-conception.

Nos résultats

100 %

de nos marchés travaux sont passés avec a minima un sous-critère d'attribution des offres lié à la part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des PME, et à la démarche d'éco-réalisation envisagée.

Augmentation significative de la pondération des sous-critères RSE, passant d'une valeur entre **2 et 3 %** à **8 et 12 %**.



Nos objectifs

- Intégration des critères RSE sur les marchés de prestations intellectuelles, de services et de maîtrise d'œuvre.
- Faire évoluer le sous-critère de notation technique lié à l'environnement au rang de critère RSE à part entière, au même niveau que les critères prix et technique pour tous les marchés de travaux.

2

Climat & Environnement

Les projets du Grand Paris Express et des SERM présentent un bénéfice climatique intrinsèque et sont, de surcroît, renforcés par des diligences environnementales strictes.

La stratégie environnementale de la Société des grands projets cible : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la sobriété énergétique, l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la promotion de l'économie circulaire et une gestion sobre des ressources.

La **politique achats responsables** de la Société des grands projets porte l'ambition de cette stratégie environnementale et intègre l'impact du changement climatique et les enjeux environnementaux dans les exigences de ses marchés.



2.1. Intégrer

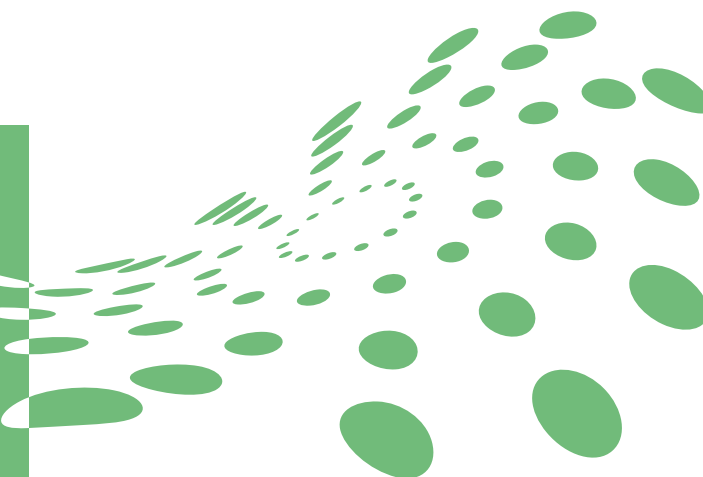
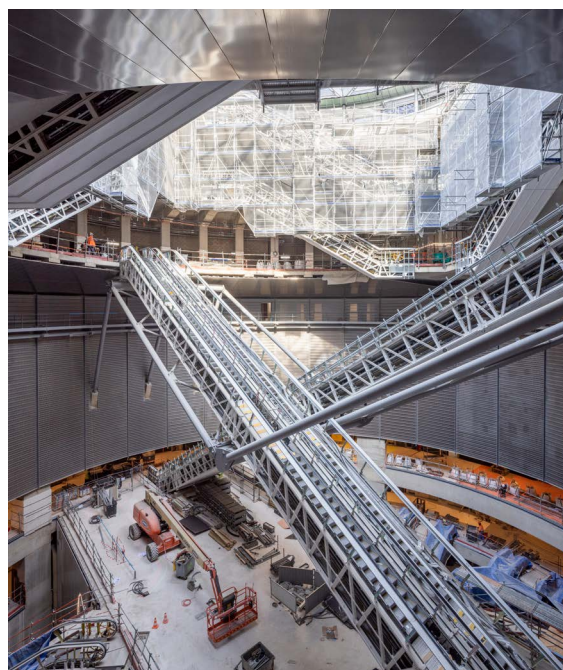
l'atténuation du changement climatique et la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les exigences de nos marchés

Nos actions

- Intégration d'exigences environnementales déclinées spécifiquement dans tous les marchés de travaux au travers notamment de la Notice de Respect de l'Environnement (NRE). Cette NRE impose en particulier :
 - La mise en place d'un système de management de l'environnement, au travers du SOPRE (schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement)
 - Le respect de prescriptions techniques environnementales visant à la protection des sols, des eaux et de la biodiversité, ainsi qu'à la réduction des nuisances pour les riverains.
- Un reporting du respect des exigences environnementales, notamment réglementaires.
- Mise en place de plusieurs chartes et exigences adossées à nos marchés de travaux :
 - Charte environnement des chantiers, signée par les entreprises de travaux et leurs sous-traitants (2015)
 - Charte d'architecture des gares et des sites industriels
 - Certification HQE (pour sites de maintenance)
 - Intégration de clauses incitatives à l'innovation environnementale, pour valoriser et encourager les projets et expérimentations s'inscrivant dans l'ambition écologique de la Société des grands projets.
- Intégration en 2020, d'une clause de performance environnementale qui impose l'utilisation de 100 % de béton bas carbone pour la construction des ouvrages (clause « Béton bas carbone »).
- Intégration en 2021, de la clause « Bilan Carbone Cœur » associée à un objectif carbone réduit de 25 % par rapport à la référence, ainsi qu'à un système de primes / pénalités.

Ce dispositif requiert un reporting des fournisseurs travaux sur leur bilan carbone.

- Création du dispositif « Reverse Carbon Initiative » à destination des titulaires de marchés en cours d'exécution avec une prime à l'innovation environnementale, afin d'inciter la proposition de solutions constructives moins émettrices en GES.
- Contractualisation de plusieurs marchés de recherche & développement afin de mener des expérimentations visant à l'émergence de solutions innovantes bas carbone.
- Intégration de l'exigence du respect du principe de proximité et du circuit court dans nos cahiers des charges.
- Commande d'équipements à haute performance environnementale, nécessitant le référencement de fournisseurs qualifiés.



Nos résultats

54 bilans carbone réalisés sur nos marchés de travaux en 2023.

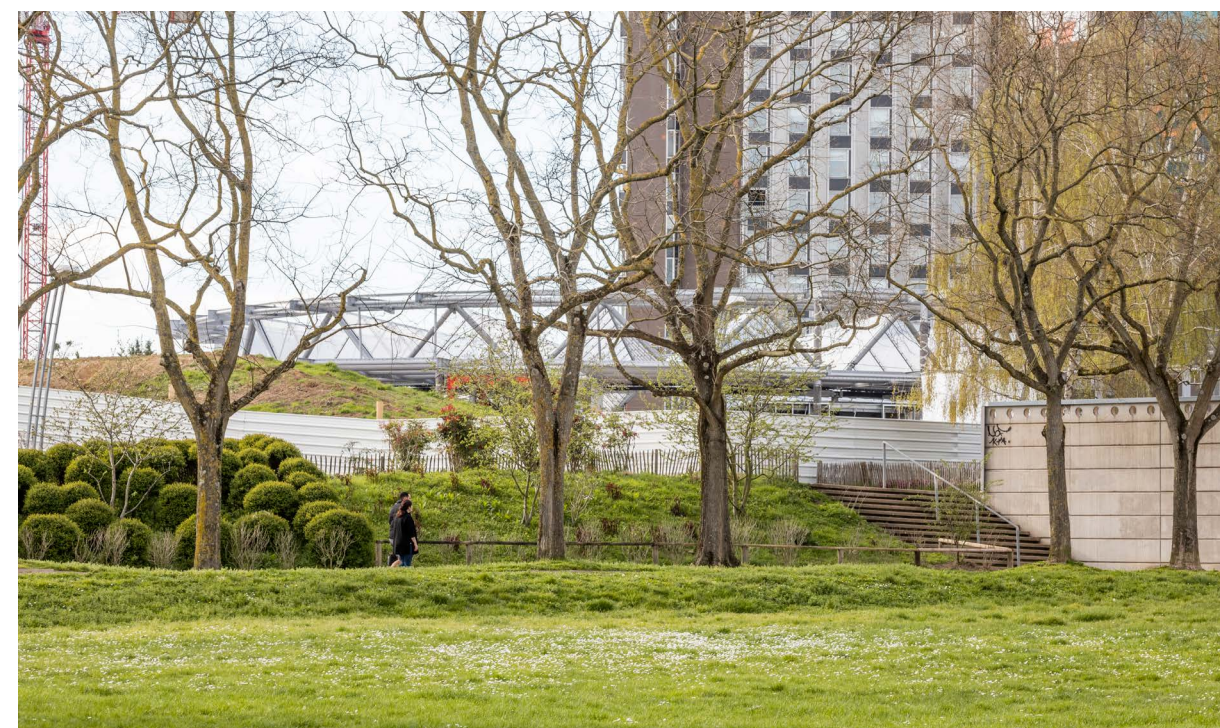
12 offres Reverse Carbone Initiative validées depuis 2022, permettant d'éviter pour la seule année 2022 environ 35 000 t_{eq}CO₂.

6 marchés ont intégré la clause « Bilan Carbone Cœur », dont les 4 marchés de conception-réalisation des lignes 15 Est et 15 Ouest.

Respect à date de notre trajectoire globale de réduction des émissions de GES pour la construction du Grand Paris Express de **25 %** par rapport à la référence Carboptimum®.

Nos objectifs

- Demander un bilan carbone à nos fournisseurs dans tous nos marchés travaux.
- 100 % des marchés notifiés pour le Grand Paris Express comprenant une considération environnementale.
- Généraliser dans nos marchés de travaux le tri 7 flux, la dépose sélective et la traçabilité sur les déchets des travaux préparatoires.



2.2. Favoriser

l'économie circulaire et l'optimisation des ressources

Nos actions

- Respect des objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Île-de-France (hors terres excavées).
- Intégration de sous-critères du jugement des offres et d'exigences environnementaux spécifiques à l'économie circulaire (solution Circulence® : i_déblais, i_déchets, i_3R¹, i_transport...) dans les marchés de travaux, puis suivi en phase d'exécution.
- Exigence de 40 % de matériaux issus de terres excavées réutilisées dans les matériaux de rechargement des tunnels et de 20 % de matériaux issus de terres excavées réutilisées dans les remblais, pour les marchés de Conception-Réalisation de la ligne 15.
- Exigence entre 75 % et 85 % de valorisation globale et 18 % à 25 % de valorisation matière réemploi & recyclage selon les lots, pour les marchés Conception-Réalisation de la ligne 15.
- Intégration de clauses incitatives afin d'encourager les titulaires de nos marchés de travaux à travailler en partenariat avec les gestionnaires d'exutoires et de sites intermédiaires de valorisation des déblais.
- Élaboration d'un clausier économie circulaire pour les marchés de MOE et travaux.
- Mise à jour des exigences relatives aux SOGED (schéma organisationnel de gestion et élimination des déchets) et SOPRE (schéma organisationnel d'un plan d'assurance environnement) qui sont intégrés dans 100 % de nos marchés travaux.
- Diagnostic PEMD (produits, équipements, matériaux, déchets) joint aux pièces contractuelles pour que la valorisation des matériaux et des déchets soit prise en compte très en amont.

- Marché dédié spécifique à la gestion des déblais pour les projets de la ligne 15 Est (Marché GEME, Gestion et Emploi des Matériaux Excavés).
- Création des débouchés aux matériaux alternatifs par l'ouverture des cahiers des charges aux approvisionnements circulaires et durables.
- Intégration d'une exigence dans nos marchés incitant à la mutualisation des ressources avec les partenaires publics et privés dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

Nos résultats

66,9 %

soit 2 764 940 tonnes de déblais du Grand Paris Express valorisés au cours de l'année 2023.

0,2 %, soit 9012 tonnes de déblais du Grand Paris Express valorisés en valorisation matière (cimenterie, platerie, recyclage) au cours de l'année 2023.

14,7 % des déblais du Grand Paris Express réemployés au cours de l'année 2023.

15,1 %, soit 607 584 tonnes de déblais du Grand Paris Express réemployés sur site au cours de l'année 2023.

1. Utilisation de matériaux alternatifs issus des 3R (réemploi, réutilisation, recyclage).

Nos résultats

77 %

de valorisation des déchets non dangereux de construction et de démolition (données à fin 2023).

Engagement des candidats dans leurs offres sur les pratiques circulaires, à l'instar de l'approvisionnement durable et circulaires allant

jusqu'à **80 %** des principaux approvisionnements de leurs marchés, renforcés par la solution Circulence®.

56 % de valorisation des déblais issus de l'ensemble des chantiers du Grand Paris Express depuis 2017.

Nos objectifs

- Atteindre 90 % de taux de valorisation matière globale, et être en adéquation avec les objectifs prévus par la REP bâtiment, pour les matériaux issus de la déconstruction ou les déchets hors déblais au travers de nos marchés travaux.
- Atteindre au minimum 2 % et jusqu'à 5 % de réemploi sur les gisements de ressource issus des travaux du Grand Paris Express au travers d'une exigence inscrite dans tous nos futurs marchés de travaux en adéquation avec les objectifs jugés « réalisables » par la REP bâtiment.
- Intégrer dans l'ensemble de nos marchés de travaux un seuil de valorisation global à 85 %, et un seuil de réemploi & recyclage à 15 %.
- Étendre la solution Circulence® sur d'autres critères de notation portant sur la réversibilité des ouvrages, l'éco-conception des produits et matériaux du bâtiment, la déconstruction circulaire et l'occupation optimisée du foncier.
- Optimiser le choix des filières de gestion des déblais et déchets en poursuivant un objectif de valorisation minimum de 70 %.



3

Social & Économie

La Société des grands projets s'assure que les retombées économiques et sociales du Grand Paris Express et des projets de SERM favorisent l'insertion sociale et professionnelle des habitants, le développement de l'activité, et le dynamisme des territoires traversés par ses nouveaux projets de mobilité.

La Société des grands projets est signataire de la Charte Responsabilité sociale des entreprises le 5 octobre 2015 aux côtés de l'État et des maîtres d'ouvrage des projets de transports franciliens, afin que les marchés du Grand Paris soient exemplaires en matière d'emploi, d'insertion et d'accès des PME à la commande publique. Elle inclut ainsi des clauses sociales et économiques dans ses marchés. La mise en œuvre de ces engagements s'effectue de manière étroite et régulière avec les territoires et les entreprises titulaires des marchés.

3.1. Garantir

l'accès des TPE/PME et entreprises de l'ESS à la commande publique

Nos actions

- Intégration d'une clause TPE/PME sur la totalité de nos marchés de travaux exigeant de tous nos titulaires de faire appel à des TPE, PME et entreprises de l'ESS à minima à hauteur de 20 % du montant total de leur marché.
- Intégration d'une clause qui exige, dans la mesure du possible, aux titulaires de réserver 10 à 20 % du montant des contrats de prestations et services aux secteurs de l'insertion, du handicap et de l'économie sociale et solidaire.
- Mise à disposition d'une plate-forme numérique dédiée à nos fournisseurs pour la déclaration de l'empreinte économique et sociale des marchés (S-Print).
- Dispositif local d'accompagnement pour la mise en œuvre et l'amélioration du reporting des clauses d'accès des TPE, PME et entreprises de l'ESS.
- Mise en place d'un observatoire des PME créé en 2017 et transformé en 2022 en observatoire économique et social, pour suivre l'évolution de nos engagements RSE et notamment du respect de la clause d'accès à nos marchés aux TPE, PME et entreprises de l'ESS.
- Mise en place d'une stratégie d'allotissement de nos marchés favorisant l'accès des TPE et PME depuis 2019.

Nos objectifs

- Renforcer la part des PME et de l'ESS dans nos dépenses et notre contribution aux emplois en France.



Nos résultats

2,642

milliards d'euros versés auprès de TPE et PME autonomes pour les marchés en vigueur depuis le début du Grand Paris Express à date (2023).

Depuis le début des chantiers du Grand Paris Express, ce sont plus de 5 076 TPE et PME autonomes qui interviennent pour le projet (données 2023).

18,7 %, du montant global des marchés HT notifiés versé à des TPE et PME autonomes à date (2023).

3.2. Favoriser

l'accès à l'emploi et à la formation par les clauses d'insertion et d'innovation sociale

Nos actions

- Intégration d'une clause d'engagement de la part de toutes les entreprises titulaires à réserver au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, un volume d'heures de travail correspondant au moins à 10 % des heures de main d'œuvre prévues pour le marché.
- Dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre et l'amélioration du reporting des clauses insertion, emploi/formation et innovation sociale/territoire.
- Promotion de l'emploi local à travers des partenariats de proximité avec les services publics de l'emploi et les acteurs économiques pour développer les recrutements locaux par les entreprises titulaires des marchés.

Nos objectifs

- 100 % des marchés notifiés de la Société des grands projets comprenant une considération sociale.



Nos résultats

4 548

personnes mobilisées grâce aux clauses d'insertion depuis le début des travaux en fin 2023, dont 97 % franciliennes.

4 721 380 heures réalisées par des personnes éloignées de l'emploi depuis le début du Grand Paris Express comptabilisées en fin 2023 (en dépassement de plus de 500 000 heures des objectifs contractualisés à date).

Nos objectifs

2024-2027

1



- Ajouter un article engageant le titulaire à respecter la Charte responsabilité sociétale des fournisseurs pour tous les marchés lancés dès la fin de l'année 2024.
- Fluidifier et fiabiliser le suivi des fournisseurs tiers en centralisant l'information via un seul et même outil.
- Évaluer un panel plus large de fournisseurs de la Société des grands projets.
- Améliorer la communication et le relai de l'information sur les actions mises en place par la Société des grands projets sur le volet achats responsables et éthiques.



- Intégration des critères RSE sur les marchés de prestations intellectuelles, de services et de maîtrise d'œuvre.
- Faire évoluer le sous-critère de notation technique lié à l'environnement au rang de critère RSE à part entière, au même niveau que les critères prix et technique pour tous les marchés de travaux.

2



- Demander un bilan carbone à nos fournisseurs dans tous nos marchés travaux.
- 100 % des marchés notifiés pour le Grand Paris Express comprenant une considération environnementale.
- Généraliser dans nos marchés de travaux le tri 7 flux, la dépose sélective et la traçabilité sur les déchets des travaux préparatoires.



- Atteindre 90 % de taux de valorisation matière globale, et être en adéquation avec les objectifs prévus par la REP bâtiment, pour les matériaux issus de la déconstruction ou les déchets hors déblais au travers de nos marchés travaux.
- Atteindre au minimum 2 % et jusqu'à 5 % de réemploi sur les gisements de ressource issus des travaux du Grand Paris Express au travers d'une exigence inscrite dans tous nos futurs marchés de travaux en adéquation avec les objectifs jugés « réalisables » par la REP bâtiment.
- Intégrer dans l'ensemble de nos marchés de travaux un seuil de valorisation global à 85 %, et un seuil de réemploi & recyclage à 15 %.
- Étendre la solution Circulence® sur d'autres critères de notation portant sur la réversibilité des ouvrages, l'éco-conception des produits et matériaux du bâtiment, la déconstruction circulaire et l'occupation optimisée du foncier.
- Optimiser le choix des filières de gestion des déblais et déchets en poursuivant un objectif de valorisation minimum de 70 %.

3



- Renforcer la part des PME et de l'ESS dans nos dépenses et notre contribution aux emplois en France.



- 100 % des marchés notifiés de la Société des grands projets comprenant une considération sociale.



Pour aller plus loin

Documentation

[Rapport intégré 2021](#)

[Rapport intégré 2022](#)

[Rapport intégré 2023](#)

[Tableau des indicateurs RSE 2023](#)

[La RSE à la Société des grands projets](#)

[Charte responsabilité sociétale des fournisseurs](#)

[Charte Responsabilité sociale des entreprises](#)

[Charte relations fournisseurs et achats responsables \(RFAR\)](#)

CONCEPTION ET RÉALISATION : HAVAS Paris
RÉDACTION : Société des grands projets
CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES :
Page de couv : Laurent Villeret
Page 4 : Claire-Lise Havet
Page 8 : Kengo Kuma & Associates / Mélanie Wenger
Page 11 : Kengo Kuma & Associates / Sylvain Cambon
Page 12 : Kengo Kuma & Associates / Eric Garault
Page 14 & 15 : Dominique Perrault Architecture / Cyrus Cornut
Page 17 : Agence Duthilleul / Cyrus Cornut
Page 18, 20 & 21 : Sébastien Di Silvestro / Claire-Lise Havet / Patrick Gaillardin
Page 22 : Ned Kahn 2024 / Mark Wilson / Anne-Claude Barbier
Page 24 : Leticia Pontual

